

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Session annuelle
du Conseil d'administration**

Rome, 4-8 juin 2007

QUESTIONS DIVERSES

**Point 14 de l'ordre du
jour**

*Pour information**



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.A/2007/INF/6
23 mai 2007
ORIGINAL: ANGLAIS

RAPPORT SUR LA VISITE CONJOINTE SUR LE TERRAIN DES MEMBRES DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DU PNUD/UNFPA, DE L'UNICEF ET DU PAM AU LIBÉRIA

* Conformément aux décisions du Conseil d'administration sur la gouvernance approuvées à la session annuelle et à la troisième session ordinaire de 2000, les points soumis pour information ne seront pas discutés, sauf si un membre en fait la demande expresse, suffisamment à l'avance avant la réunion, et que la présidence fait droit à cette demande, considérant qu'il s'agit là d'une bonne utilisation du temps dont dispose le Conseil.

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour information.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document à contacter la fonctionnaire du PAM mentionnée ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Secrétaire du Conseil d'administration: Mme C. von Roehl tél.: 066513-2603

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter Mme C. Panlilio, Assistante administrative de l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).



RESUME

Sortant d'une longue période de guerre, le Libéria reste un pays fragile, en transition d'une situation d'aide d'urgence vers le développement. Il reste tributaire de la Mission des Nations Unies au Libéria pour ce qui est de sa sécurité, et le demeurera pour un avenir prévisible. Il continue aussi de compter sur l'aide des donateurs pour assurer les services sociaux de base et reconstruire l'économie locale.

C'est dans ce contexte qu'une délégation des membres des Conseils d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population, et du Programme alimentaire mondial, s'est rendue au Libéria du 25 février au 5 mars 2007. Cette délégation a rencontré toutes les parties prenantes au Libéria, y compris le Représentant spécial du Secrétaire général, la Mission des Nations Unies au Libéria, l'équipe de pays des Nations Unies, des responsables gouvernementaux aux échelles nationale et locale, des organismes des Nations Unies, des représentants du secteur privé et de la société civile ainsi que des partenaires de développement. L'équipe s'est également rendue sur les sites de plusieurs projets menés au niveau des comtés.

Cette visite a permis aux membres de la délégation de prendre acte des besoins, des difficultés et des accomplissements du Gouvernement et du peuple libériens ainsi que des organismes des Nations Unies, à ce moment particulier, dans les domaines de la paix et de la sécurité, de l'égalité des sexes, de l'éducation, de la santé, du renforcement des capacités, de la réforme de la gouvernance et des infrastructures.



I. INTRODUCTION

1. Une délégation, composée de 19 membres des Conseils d'administration¹ du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)/ du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Programme alimentaire mondial (PAM) s'est rendue au Libéria du 25 février au 4 mars 2007.
2. L'objectif de cette visite était de mieux comprendre l'interaction entre la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), les membres du Comité exécutif du Groupe des Nations Unies pour le développement et les institutions spécialisées. Elle devait être aussi une occasion de mieux apprécier la coopération établie ou pouvant l'être entre les Nations Unies, les institutions financières internationales, les acteurs de la société civile et du secteur privé, la coordination entre donateurs multilatéraux et bilatéraux, et les défis et les possibilités associés aux missions intégrées, y compris la question de la viabilité². La visite devait en outre permettre aux membres des Conseils d'administration de se familiariser avec le contexte et les défis sous-régionaux.
3. La visite commune comportait six éléments: a) un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général, en présence de l'équipe de pays des Nations Unies et de la MINUL; b) des réunions avec des responsables gouvernementaux aux niveaux national et local; c) des séances d'information préparées par les différents organismes des Nations Unies; d) des réunions avec des représentants du secteur privé et de la société civile; e) des visites sur place pour observer les projets en cours des comtés; et f) des réunions avec les partenaires de développement.
4. L'équipe tient à remercier sincèrement le Gouvernement et le peuple libériens pour leur généreuse hospitalité, ainsi que pour les longues et fructueuses discussions qui se sont tenues. La délégation aimerait aussi exprimer sa profonde reconnaissance au Représentant spécial du Secrétaire général, à la MINUL et à l'équipe de pays pour leur dévouement et l'excellente organisation de cette mission, et pour leur contribution inestimable aux travaux.

¹ La mission était dirigée par S. E. Paulette A. Bethel (Bahamas) ; le rapporteur principal était Issa Konfourou (Mali) et les autres rapporteurs Dieder Mills (Jamaïque), José Briz (Guatemala) et Nevin Orange (Canada).

² Une attention particulière sera accordée aux questions relatives aux recommandations soumises à l'examen des États Membres par le Groupe d'experts de haut niveau sur la cohérence à l'échelle du système, dès que le rapport du Secrétaire général sera disponible et que les États Membres auront eu le temps de réagir, de débattre et de prendre une position.

II. GENERALITES

5. Depuis l'élection à la présidence d'Ellen Johnson Sirleaf, en janvier 2006, et grâce au concours des Nations Unies, des partenaires bilatéraux et des donateurs multilatéraux, la reconstruction du Libéria a enregistré des progrès constants. La délégation a eu l'occasion de rencontrer la Présidente Johnson Sirleaf le 27 février 2007. Lors de cette importante rencontre, la Présidente a souligné, entre autres, les défis qui attendent le nouveau Gouvernement dans les domaines de la paix, de la sécurité et de la réforme de la gouvernance, y compris le système judiciaire. Elle a insisté sur l'importance de la dimension régionale et a recommandé que, dans le cadre de sa propre réforme, l'Organisation des Nations Unies envisage de confier des objectifs régionaux à l'équipe de pays.
6. Au plus fort du conflit, plus de 800 000 personnes ont été déplacées tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. Plus de 320 000 personnes déplacées à l'intérieur du pays ont désormais regagné leurs villages, et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a permis de rapatrier depuis les pays voisins plus de 84 000 réfugiés; près de 101 000 enfants, femmes et hommes ont participé au programme de désarmement et de démobilisation, et plus de 75 000 personnes bénéficient de programmes de réintégration. Les enfants sont retournés à l'école et les programmes d'immunisation sont désormais en place dans la plupart des régions. Malgré des progrès considérables, le Libéria doit encore relever des défis impressionnants en matière de reconstruction et de développement, s'agissant notamment des taux très élevés de mortalité maternelle et infantile, des forts taux d'analphabétisme et de chômage, de la pauvreté extrême, des systèmes de gouvernance défectueux, de l'insécurité alimentaire, de l'accès insuffisant aux services sociaux de base et du mauvais état de l'infrastructure, qu'aggrave encore le manque de données fiables et actualisées dans le système statistique national. Ces défis ne font qu'accroître la fragilité de la situation sur le terrain, rendant indispensables des mesures et des interventions ciblées et une relation durable entre le peuple libérien et les partenaires internationaux. Il faut parvenir simultanément à relancer le secteur privé, la création d'emplois, le développement des infrastructures et les investissements en faveur de l'éducation, de la santé et de l'agriculture.
7. La Stratégie intérimaire pour la réduction de la pauvreté constitue un progrès important. Cette action coopérative représente un point de départ pour le Gouvernement et ses partenaires dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Tout porte à croire que la Stratégie intérimaire donnera également au Libéria des orientations, au sortir immédiat du conflit, pour entrer sur la voie du développement. Le Libéria doit par ailleurs relever un double défi – celui de financer et de mener des interventions humanitaires d'urgence tout en finançant et en menant des stratégies et des programmes de développement durable. Il y a tout lieu de craindre pour le financement durant la période 2007-2009 du fait que les organisations non gouvernementales spécialisées (ONG) dans l'aide d'urgence quitteront alors le pays avant que le Gouvernement ne soit en mesure de répondre aux besoins essentiels de la population. Comme indiqué dans le bilan commun de pays (BCP), les Nations Unies, les ONG et les organisations de la société civile financent aujourd'hui directement à hauteur de 85 pour cent les activités dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'eau et de l'assainissement.
8. Les attentes sont extrêmement élevées vis-à-vis du Gouvernement, mais la capacité de celui-ci de fournir les services sociaux les plus élémentaires reste faible. Afin de tirer parti des progrès réalisés à ce jour, la communauté internationale doit rester pleinement engagée dans l'action menée au Libéria, dont la maîtrise et la direction appartiennent totalement au Gouvernement et au peuple libériens.

9. Les priorités proposées dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) concernant le Libéria, pour la période 2008-2011, sont les suivantes:
- i) Établir, d'ici à 2011, les capacités nécessaires pour assurer la sécurité, faire respecter les droits de l'homme, gérer les conflits et prévenir la violence aux niveaux national et local;
 - ii) Mettre en œuvre des mesures et des programmes économiques nationaux à l'appui d'un développement socioéconomique équitable, inclusif et durable;
 - iii) Promouvoir, d'ici à 2011, une gouvernance démocratique, transparente et responsable, de manière participative et inclusive et conformément aux normes internationales relatives aux droits de l'homme;
 - iv) Améliorer la santé et l'éducation, d'ici à 2011, en mettant l'accent sur la réduction de la mortalité maternelle et infantile et sur l'augmentation du taux de réussite scolaire; et
 - v) En ce qui concerne le VIH/sida, mettre en place un environnement propice et renforcer les capacités organisationnelles, d'ici à 2011, afin d'élargir l'accès à la prévention, au traitement, aux soins et aux services d'appui, et lutter contre l'ostracisme et la discrimination.
10. À cette fin, les Nations Unies doivent relever les défis que représentent la transition de l'aide au développement, le passage d'une mission intégrée à une équipe de pays, les préoccupations liées aux coûts de transaction et aux besoins et la nécessité d'offrir un cadre de programmation cohérent tout en remédiant à la fragmentation du financement.

III. CONCLUSIONS

11. La mission commune a permis aux Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM d'échanger leurs points de vue avec les représentants des missions intégrées des Nations Unies, le Gouvernement, la société civile, les principaux partenaires de développement, le secteur privé et les ONG, et d'évaluer l'état d'avancement des projets et des programmes de l'ONU dans l'ensemble du pays ainsi que les difficultés qui persistent.

UNICEF

12. Après le conflit, l'UNICEF a continué de coordonner l'action menée en faveur du bien-être général des enfants. Dans ce rôle essentiel, son objectif est de parvenir aux OMD, en appuyant l'action du Gouvernement dans les domaines de la santé et de la nutrition infantiles, de l'éducation de base, de l'accès à l'eau potable et de l'assainissement ainsi que de la protection des enfants contre la violence et l'exploitation et contre le VIH/sida et d'autres maladies évitables. Le Gouvernement disposant pour l'heure de ressources limitées, tant financières qu'humaines, l'UNICEF joue un rôle crucial s'agissant de répondre à de multiples besoins des enfants du pays. L'équipe de la mission a pu constater à de nombreuses reprises, lorsqu'elle a rencontré divers responsables et entités, l'intensité et l'ampleur de l'engagement de l'UNICEF au Libéria.
13. Affichant un taux de mortalité des moins de 5 ans de 235 sur 1 000 naissances, le Libéria se classe au cinquième rang mondial; le taux de mortalité maternelle y est aussi l'un des plus forts. Dans ces conditions, il est peu vraisemblable que le pays parvienne aux OMD à l'horizon 2015 concernant la mortalité infantile, la santé maternelle, le VIH/sida et le paludisme. Toutefois, avec l'appui de l'UNICEF et de l'Organisation mondiale de



- la santé (OMS), le Libéria est en bonne voie d'éradiquer la polio. Un programme de vaccination énergique a permis de faire passer à 88 pour cent la couverture par le triple vaccin (contre la diphtérie, la coqueluche et le tétanos) en 2006. Un programme tout aussi énergique de vaccination des enfants de moins de 5 ans contre la rougeole, mis en train en janvier 2007 avec la participation de l'UNICEF, de la MINUL, de l'OMS, d'autres organismes et d'ONG, qui s'inscrivait dans un ensemble d'interventions liées à la survie de l'enfant (apport de suppléments en vitamine A, de déparasitage et fourniture de moustiquaires imprégnées d'insecticide), a permis d'assurer une couverture à 97 pour cent.
14. L'UNICEF a mené d'autres projets de santé en 2006, notamment une campagne nationale de vaccination contre le tétanos qui a touché plus de 300 000 femmes en âge de procréer; la création de cinq centres de prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant; la distribution d'environ 77 000 moustiquaires à des femmes enceintes et à des enfants de moins de 5 ans; et le traitement de plus de 1 600 enfants souffrant de malnutrition dans des centres d'alimentation thérapeutique.
 15. Actuellement, moins d'un Libérien sur quatre a accès à l'eau potable, ce qui donne lieu à des endémies de choléra et de diarrhée, responsables de 22 pour cent des décès parmi les enfants de moins de 5 ans. Pour aider à atténuer ce problème, l'UNICEF a fourni à plus d'un millier d'écoles, en 2006, des puits, des pompes à main et des latrines, dont ont bénéficié près de 220 000 écoliers; et a également dispensé des cours d'hygiène dans certaines écoles.
 16. Même s'il est vrai que l'écart entre les filles et les garçons s'est réduit depuis 1989 dans le domaine de l'éducation, le rapport garçons/filles est de trois pour deux dans l'enseignement primaire et de trois pour une dans l'enseignement supérieur. Les conditions culturelles et sociales dominantes, notamment la pression exercée sur les filles pour qu'elles travaillent et le fort taux de grossesse précoce, expliquent en partie ces disparités, qui devraient s'estomper après le lancement par la Présidente Johnson Sirleaf, en avril 2006, de la Politique nationale relative à l'éducation des filles. Cette politique gouvernementale engage à la réalisation de l'objectif 2 du Millénaire pour le développement, notamment en rendant gratuite et obligatoire la scolarité au niveau du primaire et en recrutant et en formant davantage d'enseignantes.
 17. En 2006, l'UNICEF a pu contribuer aux programmes d'éducation du Gouvernement en fournissant du matériel didactique essentiel et d'autres fournitures à plus de 400 000 étudiants dans 2 000 écoles publiques; en formant 500 enseignants pour les écoles publiques; et en remettant entièrement en état 16 écoles primaires publiques accueillant environ 3 200 enfants.
 18. La violence à l'encontre des femmes continue d'être un problème majeur: selon les enquêtes menées en 2004 dans les camps de personnes déplacées et d'autres enquêtes et données de programme, 75 pour cent des femmes et des filles ont été confrontées à une forme ou une autre de sévices sexuels pendant et après la guerre. Malgré l'adoption, en 2005, d'une loi sur le viol prévoyant la réclusion à perpétuité des violeurs déclarés coupables, le nombre de cas de violence sexuelle dirigée contre des femmes et des enfants dont il est fait état demeure élevé, ce qui représente un très grave problème pour le pays. En vue de développer une gamme complète de services à l'intention des victimes de violence, l'UNICEF a aidé à créer une maison d'accueil pour les femmes, où 175 victimes de violences, dont 96 pour cent de filles âgées de 7 à 18 ans, ont pu recevoir des soins médicaux et psychosociaux et accéder à une assistance judiciaire et à d'autres services de réadaptation.

19. En coopération avec la MINUL, d'autres membres de l'équipe de pays des Nations Unies et des ONG, l'UNICEF a organisé des programmes de protection et de réinsertion à l'intention de nombreux enfants associés aux forces combattantes, leur donnant notamment accès à une éducation primaire de base formelle, grâce au programme d'investissement dans l'éducation communautaire et à des programmes de formation professionnelle. De plus, l'UNICEF a fourni à un grand nombre de ces enfants un soutien psychosocial aux fins de leur réinsertion dans leurs familles et a contribué à la formation des enseignants pour leur permettre de répondre aux besoins des enfants de retour dans l'environnement scolaire. Dans le même esprit, le Fonds a appuyé en 2006 l'action en faveur de la protection de l'enfance dans 260 villages, répartis dans l'ensemble du pays.

PAM

20. Le PAM est présent au Libéria depuis les années 70. À l'issue de 14 ans de conflit, le pays commence à jouir des dividendes de la paix et de la stabilité relative. Le PAM passe donc progressivement de l'aide alimentaire d'urgence, y compris les distributions générales, à un programme de sécurité alimentaire davantage axé sur le développement.
21. L'un des principaux défis est lié au manque criant de données fiables, qui a conduit le PAM, en coopération avec d'autres parties prenantes, à coordonner l'étude globale concernant la sécurité alimentaire et la nutrition. Cette étude est considérée comme un outil essentiel au regard de l'élaboration de politiques, et viendra compléter les initiatives du Gouvernement visant à énoncer une politique de sécurité alimentaire.
22. La sécurité alimentaire au Libéria est précaire. Les principales conclusions de l'étude sont que 11 pour cent des foyers y sont exposés, 40 pour cent étant très vulnérables et 41 pour cent modérément vulnérables. Près de 39 pour cent des enfants de moins de 5 ans présentent un retard de croissance (taille insuffisante pour leur âge), signe de problèmes de malnutrition chronique et 7 pour cent des enfants de moins de 5 ans sont chétifs (poids insuffisant pour leur taille), signe de malnutrition aiguë. De plus, 27 pour cent des enfants ont un poids inférieur à la normale. Le pays est handicapé par la très faible productivité agricole, source d'un déficit alimentaire important.
23. En outre, le pays se trouve dans une phase de transition, vers le relèvement, réalité que traduit la très faible capacité d'action du Gouvernement dans quasiment tous les secteurs de la société, davantage compromise par un taux de chômage extrêmement élevé (85 pour cent), des infrastructures insuffisantes et des services de santé laissant fortement à désirer.
24. Le message de tous les représentants de l'Organisation des Nations Unies, des ONG, des autorités et des groupes bénéficiaires est clair et incessant: bien que les commentaires officiels indiquent que le pays s'est engagé sur la voie du développement, lorsqu'il s'agit d'alimentation, le Libéria fait indiscutablement face à une insécurité constante et demeure dans une phase d'aide humanitaire et de relèvement. Toutefois, le sentiment étant que la phase d'urgence est terminée, le financement par les donateurs humanitaires se tarit et plusieurs ONG s'appêtent déjà à quitter le pays sous peu.
25. Le PAM contribue aux efforts du Gouvernement libérien visant à assurer l'éducation primaire pour tous et la sécurité alimentaire durable, tout en contribuant au renforcement des capacités institutionnelles et au développement des infrastructures, conformément aux objectifs stratégiques suivants: la distribution générale de vivres; l'alimentation au service du relèvement (en tant qu'investissement en faveur de la reconstitution et de la protection des ressources humaines et productives); les interventions dans le domaine de la santé maternelle et infantile (pour améliorer l'état nutritionnel et la situation sanitaire des enfants, des mères et d'autres groupes vulnérables); l'alimentation scolaire (voir ci-dessous pour plus de précisions); et le renforcement des capacités des institutions nationales (pour

trouver une réponse rapide et efficace aux difficultés liées à la sécurité alimentaire rencontrées par le Gouvernement).

26. Le programme Vivres au profit de l'éducation (VPE), destiné à encourager l'accès équitable à l'éducation parmi les groupes les plus vulnérables et les plus exposés à l'insécurité alimentaire, est l'une des interventions les plus importantes et les plus fortes du PAM. L'approvisionnement en repas chauds (alimentation scolaire) ou les rations alimentaires à emporter distribuées aux élèves contribuent à la réalisation de l'objectif de l'éducation primaire pour tous. En conséquence, la scolarisation est en hausse, le taux d'abandon scolaire a reculé et les enfants mieux nourris et rassasiés, peuvent mieux se concentrer sur leurs devoirs. De plus, la distribution aux écolières de rations supplémentaires à emporter chez elles incite les parents à inscrire leurs filles à l'école et à les y laisser. À ce titre, en appui au programme "Retour à l'école" du Gouvernement et en se fondant sur l'étude globale concernant la sécurité alimentaire et la nutrition, le PAM s'est donné pour objectif de fournir une aide alimentaire à 600 000 élèves dans 2 300 écoles primaires et communautaires dans les comtés très exposés à l'insécurité alimentaire affichant de faibles taux de scolarisation et dont la population est en grande majorité déplacée.
27. Néanmoins, du fait de l'importance accrue accordée aux activités de développement et du sentiment que les besoins humanitaires majeurs ont diminué, certains membres de la communauté des donateurs ont indiqué qu'ils n'étaient plus disposés à soutenir les programmes d'alimentation scolaire. Ce sous-financement inattendu, ajouté à la réduction d'autres interventions, obligera le PAM à restreindre son programme d'alimentation scolaire à 450 000 élèves au lieu des 600 000. L'équipe estime que le processus de relèvement s'en trouverait gravement compromis, que cela dissuaderait les réfugiés de revenir chez eux ou de rester dans les zones de rapatriement, et que l'accroissement des taux de fréquentation scolaire ralentirait à l'instar des progrès accomplis par le Gouvernement quant à ses priorités en matière de relèvement liées à l'éducation. De plus, l'amélioration des taux de scolarisation et de fréquentation des filles pourrait être remise en question.

PNUD

28. La mission a été informée de l'état d'avancement des différents programmes exécutés par le PNUD dans six domaines de programme essentiels (désarmement, démobilisation, réadaptation et réintégration, relèvement au niveau local, gouvernance, VIH/sida, droits de l'homme et protection, et environnement) concourant à la stratégie intérimaire pour la réduction de la pauvreté et mise en œuvre par le Gouvernement, ainsi qu'à d'autres objectifs nationaux de développement. Le PNUD était à l'évidence très présent sur le terrain et était l'un des organismes de l'ONU les plus visibles dans le pays. Il a été félicité pour son action sur le terrain.
29. L'une des réussites les plus tangibles de l'aide fournie au Gouvernement par le PNUD concerne le désarmement, la démobilisation, la réadaptation et la réintégration. En partenariat avec le FNUAP, l'UNICEF, la MINUL, le PAM, l'OMS et des ONG, le PNUD a ainsi contribué au désarmement de plus de 103 000 ex-combattants et à la démobilisation de plus de 100 000 autres. Plus de 75 000 possibilités d'emploi ont été créées grâce à la formation professionnelle offerte aux enfants ex-combattants et aux autres enfants touchés par la guerre, dans le cadre d'une initiative visant à créer des emplois dont le pays a grand besoin, en particulier parmi les jeunes. Le PNUD a d'autre part fourni une assistance essentielle en renforçant les capacités, notamment dans les domaines de la gouvernance, de



la primauté du droit et de la fonction publique, tous identifiés comme étant des priorités essentielles du Gouvernement.

30. Malgré ces succès, le PNUD continue de se heurter aux obstacles liés aux capacités (humaines et autres), aux données, aux ressources et à la demande, compte tenu du formidable défi que représentent la reconstruction et le développement. Le Libéria est l'un des pays pilotes dans le cadre du système de modules du Comité permanent interorganisations, et le PNUD dirige le groupe chargé des activités de relèvement rapide. Compte tenu de ces difficultés et de la situation particulière du Libéria, nation sortant d'un conflit et dont les pouvoirs publics manquent de moyens pour dispenser leurs services, le PNUD mène souvent des activités « bouche-trou » pour appuyer des programmes et des projets sur le terrain. Cette situation a autant facilité que compliqué la situation en matière de coordination à l'échelle de l'ensemble du système des Nations Unies, le PNUD étant, de par sa forte présence, le plus apte à mobiliser des ressources et à acheminer l'assistance pendant la période de transition. Nombre d'autres organismes des Nations Unies, ne sont pas en mesure de générer ces ressources, ni en termes quantitatifs, ni en termes qualitatifs.
31. Tout en étant sensible à l'importante contribution du PNUD au Libéria, la mission a conscience de la nécessité d'accorder une attention accrue à la façon avec laquelle le PNUD peut mieux aider le Gouvernement à élaborer des politiques et des programmes davantage axés sur les conflits afin que tous les Libériens en bénéficient également, du fait que ces facteurs ont contribué à la guerre civile prolongée. La mission a aussi été informée que les Nations Unies fournissaient un appui continu au renforcement des capacités à l'échelle des comtés par l'intermédiaire des équipes d'appui aux comtés.
32. L'initiative "Unité d'action des Nations Unies" au Libéria a été considérée par le PNUD lors des discussions avec la mission en tant que moyen de mieux coordonner et intégrer l'action de l'ensemble du système des Nations Unies dans le pays.
33. Bien que la mission ait constaté certains signes de l'excellent travail mené en commun par les organismes de l'ONU, témoignant de ce qui peut être réalisé grâce à une action énergique à l'échelle de l'équipe de pays, les rencontres avec les représentants du PNUD dans le pays et d'autres organismes ont révélé la nécessité d'une meilleure coordination. Il est ressorti des discussions que, dans un certain nombre de cas, privilégier davantage les avantages comparatifs aurait permis une plus grande cohérence.
34. La question du financement a figuré en bonne place dans les discussions, l'insuffisance et la fragmentation du financement par les donateurs constituant un grave sujet de préoccupation. La mission est d'avis que cela rend difficiles des interventions stratégiques et soutenues, surtout dans les endroits les plus reculés du pays.
35. La mission a été informée que pour améliorer les perspectives de croissance économique soutenue et de développement au Libéria, il fallait renforcer les capacités à l'échelle du pays, au sein du Gouvernement, dans la société civile et dans le secteur privé. Il en résulte un accroissement des attentes vis-à-vis du système de l'ONU et des exigences connexes concernant le renforcement des capacités dans tout le pays. Compte tenu des ressources limitées, le PNUD doit déterminer les domaines où il peut établir son avantage comparatif. Le départ imminent de plusieurs ONG internationales et celui, à terme, de la MINUL, ont suscité de graves inquiétudes quant au maintien d'une grande partie de l'appui actuellement fourni aux niveaux national et local, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation. La question du renforcement des capacités est intimement liée à celle de la collecte des données et des statistiques et de leur incidence sur la définition de nouvelles orientations et la planification.

FNUAP

36. Depuis 1979, l'action du FNUAP au Libéria est orientée vers l'objectif général de l'amélioration de la qualité de vie des femmes, des hommes et des enfants, selon une approche soucieuse des droits de l'homme et au moyen de programmes respectueux des spécificités culturelles. Doté d'un effectif de 24 fonctionnaires, y compris le personnel de projet, le FNUAP a concentré ses efforts sur les avantages comparatifs émanant du programme issu de la Conférence internationale sur la population et le développement, concernant la santé en matière de reproduction, la population et le développement, et l'égalité entre les sexes et les activités de plaidoyer. L'équipe de la mission a pu constater à de nombreuses reprises, lorsqu'elle a rencontré divers responsables et entités, l'intensité et l'ampleur de l'engagement du FNUAP au Libéria.
37. Dans le domaine de la santé reproductive, compte tenu des taux de grossesse précoce et de mortalité maternelle intolérablement élevés affichés par le pays, le FNUAP a largement contribué à l'appui logistique, technique et financier fourni au Gouvernement et aux ONG locales, en vue d'améliorer l'offre de services de qualité liés à la santé reproductive, leur facilité d'accès et leur utilisation, ainsi que l'information sur les soins obstétriques d'urgence, la planification familiale et la sécurité d'approvisionnement en produits de santé en matière de procréation. Au Libéria, le FNUAP a également renforcé la gestion du programme de santé de la procréation et les capacités des professionnels de la santé chargés de dispenser des soins obstétriques d'urgence capitaux, en leur procurant dans le même temps des trousseaux contenant les médicaments et le matériel nécessaires à la prestation de soins de santé procréative.
38. Outre le renforcement des capacités dans le pays, la mission a constaté que l'on encourageait la coopération Sud-Sud avec les pays de la région (Ghana, Kenya, Mali, Nigéria, Sierra Leone), à l'occasion par exemple, de programmes de formation à l'intention des médecins et du personnel paramédical consacrés au traitement chirurgical des fistules et aux traitements et aux soins obstétriques d'urgence; de programmes de formation à la conduite de recensements démographiques destinés au personnel de l'Institut de statistiques; et des programmes de formation à l'intention des fonctionnaires du secrétariat chargé de la lutte contre les violences sexistes, créé au sein du Ministère de l'égalité des sexes et du développement.
39. Le FNUAP a également joué un rôle décisif dans la mise en œuvre de l'Initiative sous-régionale du fleuve Mano, visant à enrayer la propagation du VIH/sida et à prévenir cette infection, et d'autres infections sexuellement transmises (IST), et conçue à l'intention des personnes déplacées, des réfugiés, des rapatriés et des communautés d'accueil au Libéria et dans les pays limitrophes (Côte d'Ivoire, Guinée et Sierra Leone. Cette initiative sous-régionale exemplaire pourrait être reproduite dans d'autres régions du Libéria pour résoudre les problèmes transfrontières liés au VIH/sida et aux IST.
40. La mission a par ailleurs constaté que les produits nécessaires aux soins de santé procréative dans les comtés étaient largement répandus mais qu'il faudrait en accroître et en garantir la disponibilité à plus ou moins brève échéance.
41. Le volet population et développement a bénéficié de la contribution du FNUAP visant à pallier le manque de données et d'informations, grâce au soutien financier et technique à l'enquête démographique et sanitaire (2006-2007), dont les résultats seront disponibles cette année. Le FNUAP a également contribué à l'élaboration d'un plan d'action pour le recensement de la population et des logements de 2008, et a appuyé l'action du Ministère de l'éducation visant à intégrer dans les programmes scolaires, dès le primaire, l'enseignement des compétences pratiques et de l'éducation en matière de population.

42. En ce qui concerne la parité entre les sexes et les activités de plaidoyer, le FNUAP a dirigé le sous-groupe du Comité permanent interorganisations chargé de la question de la violence sexiste et a aidé le Ministère de l'égalité des sexes et du développement à énoncer, lancer et mettre en œuvre le Plan d'action contre la violence sexiste par l'intermédiaire du secrétariat susmentionné. La mission a également reconnu l'appui du FNUAP aux ONG qui luttent contre cette violence.
43. La mission a été frappée par la qualité de l'appui et par la portée de l'action du FNUAP, ainsi que par ses relations avec d'autres membres de l'Équipe du pays et de la mission intégrée, d'autant qu'il dispose d'un effectif réduit et doit répondre à de multiples exigences. Elle a aussi reconnu que le FNUAP-Libéria tire parti de ses forces: sa capacité de nouer d'étroites relations de travail avec le Gouvernement et les ONG locales pour promouvoir la maîtrise et la direction nationales des programmes, et sa capacité de déployer ses conseillers régionaux dans les domaines de la santé procréative, de la population et du développement et de l'égalité des sexes, en tant que de besoin. Cependant, la mission considère que les difficultés auxquelles se heurte le Libéria exigent que le FNUAP intensifie son appui, notamment en renforçant ses effectifs et en augmentant le financement du bureau de pays, pour étayer son rôle dans l'administration centrale et dans les comtés.
44. L'équipe a constaté les contributions importantes apportées par les Volontaires des Nations Unies (VNU) à l'action du FNUAP au Libéria.

IV. OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS

Observations générales et recommandations

45. Les programmes menés dans des pays comme le Libéria, en transition entre la phase des secours et celle du développement, nécessitent un financement dépassant les ressources ordinaires généralement allouées. Il conviendrait d'envisager de revoir la formule de calcul du montant des ressources ordinaires de manière à tenir compte des facteurs liés à la transition, afin de relever les plafonds pour fournir les ressources additionnelles nécessaires aux bureaux qui s'efforcent d'apporter un appui solide aux gouvernements dont les capacités sont limitées, jusqu'à ce que le processus de développement soit bien engagé.
46. Durant la période de transition, les programmes de coopération sont susceptibles de ressembler à des « programmes doubles » dans le cadre desquels la prestation des secours humanitaires essentiels continue d'être assurée par les autorités et les ONG, puis décroît peu à peu alors que la programmation du développement est lancée et s'accélère progressivement, venant renforcer la capacité du Gouvernement d'assumer pleinement ses responsabilités. Ces deux éléments sont essentiels à la continuité des services, et pour étayer les progrès réalisés pendant la phase de secours afin qu'ils perdurent.
47. Il faudrait de même sensibiliser les donateurs aux conditions particulières qui caractérisent des pays comme le Libéria, et les encourager à reconnaître et à combler les lacunes des programmes résultant du financement insuffisant alloué aux activités liées à la transition et au relèvement. Dans les situations d'après conflit, un soutien budgétaire adéquat pourrait contribuer à habiliter les institutions publiques à commencer à prendre en charge les services sociaux de base, et peut favoriser le renforcement des capacités de ces institutions.

48. Bien que la situation au Libéria soit relativement stable, le fait que ce pays se trouve dans une phase de transition entre les secours et le développement, et la charge excessive de sa dette, ne l'aident guère à attirer et à conserver un appui financier, et d'autres, dont il a grand besoin. En conséquence, le système des Nations Unies et les donateurs bilatéraux et multilatéraux devront consentir un appui plus large pour assurer le maintien de ces programmes. La question de savoir quelle est la meilleure façon d'aider le Libéria durant la phase de transition restera l'une des préoccupations non seulement de l'Organisation des Nations Unies mais aussi de la communauté internationale qui pourront ainsi avoir la souplesse voulue pour relever les défis sur le terrain. La mission estime qu'il est nécessaire d'améliorer la coordination aux fins de la mobilisation des ressources.
49. Pour donner effet aux conclusions du Forum des partenaires du Libéria, organisé à Washington en février 2007, les Nations Unies ont un rôle important à jouer, notamment dans les domaines du renforcement des capacités et de la collecte de données. Le renforcement des capacités doit être général, et prendra du temps. Au cours de cette période, les organismes de l'ONU devraient rester les "amis de confiance" et accompagner le Gouvernement tout au long du processus.
50. On a néanmoins fait observer que les efforts communs de concertation consentis par les membres de l'Équipe de pays, conformément à la résolution 59/250 de l'Assemblée générale du 2 décembre 2004, relative à l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies pourraient être plus constructifs s'agissant de décloisonner les programmes et d'encourager la coordination, la collaboration et l'harmonisation. La mission a toutefois estimé avec l'Équipe de pays qu'il serait bon d'engager un effort général et constant à l'appui d'une action concertée à l'échelle du pays. L'ajustement structurel des effectifs, l'utilisation des actifs financiers, l'élaboration de méthodologies de programmation commune et la définition d'indicateurs et d'objectifs comptent parmi les exemples considérés que l'on pourrait envisager d'étudier plus avant, en tant que moyens de créer des économies d'échelle, d'accroître l'efficacité des programmes, etc. Cependant, la coordination doit être assurée dans le respect des mandats de tous les organismes membres de l'Équipe de pays, en tenant compte de l'importance des textes issus de toutes les grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU au regard des OMD.
51. La volonté politique et l'esprit d'initiative, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies, peuvent faire la différence. L'ONU l'a prouvé avec l'efficacité de sa campagne de vaccination contre la rougeole, qui n'aurait pu être menée sans la coopération et la coordination entre ses différents organismes. D'une manière générale, la coordination reste insuffisante à certains égards entre le travail de l'Équipe de pays, d'une part, et les activités de programme de la MINUL, d'autre part. Il s'agit là d'un domaine qui pourrait bénéficier d'un débat utile entre la Commission de consolidation de la paix et le Conseil économique et social.
52. La coordination entre toutes les parties prenantes est essentielle à tous les niveaux pour garantir l'aboutissement des efforts engagés durant la phase humanitaire avant de parvenir à la phase de développement et pour accroître les possibilités de mobilisation de ressources.
53. En janvier 2006, le Libéria a été choisi comme l'un des pays pilotes dans le cadre de l'approche groupée de la coordination des interventions humanitaires, réunissant les organismes des Nations Unies, les ONG, les donateurs et le Gouvernement, des rôles de direction étant clairement établis pour chaque organisme dans des secteurs déterminés. L'idée est de définir clairement les priorités humanitaires, les plans d'action, les stratégies et les objectifs pour le Libéria, en cas de besoin, tout en améliorant l'exercice des

responsabilités. Cette approche peut également permettre, grâce à une évaluation conjointe des besoins des équipes d'appui aux comtés, de tenir compte des mandats des organismes plus modestes, même s'ils ne sont pas nécessairement présents. Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), un instrument qui est utile pour la définition des programmes communs ou des initiatives de collaboration, devrait en outre tirer parti de l'évaluation conjointe.

54. Les équipes d'appui aux comtés constituent un mécanisme novateur, non seulement à l'appui du renforcement des capacités des administrations locales mais aussi pour ce qui est d'aider l'Équipe de pays à coordonner l'approche des Nations Unies et à appuyer les initiatives du Gouvernement en matière de décentralisation, en fonction des besoins identifiés par les individus au niveau des collectivités. De telles initiatives pourraient utilement contribuer au rôle majeur du pouvoir civil au niveau local et à la coordination avec la MINUL et les organismes humanitaires au moment où ils réduisent progressivement leur présence. Il n'en reste pas moins beaucoup à faire pour accroître la collaboration et la coordination entre les différents organismes et avec le Gouvernement pour élargir la portée de l'action menée par l'ensemble du système des Nations Unies sur le terrain, y compris par l'intermédiaire des équipes d'appui aux comtés. L'approche commune de l'analyse des lacunes devrait permettre de tenir compte des mandats de tous les organismes dans le travail des équipes d'appui aux comtés et les principes de la maîtrise et de la direction nationales des programmes devraient être intégrés dans le mécanisme des équipes d'appui aux comtés. La participation de la société civile et du secteur privé doit être encouragée par l'Équipe de pays.
55. L'Équipe de pays devrait continuer d'œuvrer en faveur de la coopération Sud-Sud avec les pays de la région (y compris les groupes régionaux et sous-régionaux comme la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union du fleuve Mano).

Observations particulières et recommandations

56. Étant donné l'ampleur et l'intensité de l'assistance technique nécessaire à l'appui du renforcement des capacités, l'UNICEF-Libéria devra conserver des effectifs appropriés durant toute la période d'exécution du "programme double".
57. Il faudra envisager d'accroître les ressources budgétaires afin que l'UNICEF puisse simultanément fournir des services et renforcer les capacités du peuple libérien durant la période cruciale de transition du relèvement au développement. Des fonds supplémentaires peuvent être recherchés grâce à la procédure d'appel global et à d'autres mécanismes appropriés.
58. Compte tenu de l'expérience libérienne, l'UNICEF souhaitera peut-être envisager de mettre l'accent sur le développement et la protection des adolescents dans les situations d'après-conflit.
59. L'UNICEF souhaitera peut-être aussi envisager, en consultation avec d'autres organismes et organisations concernés, de prendre l'initiative s'agissant de répondre aux besoins spécifiques des enfants réfugiés ou déplacés qui sont en voie d'acquiescer un statut "légal" ou de "résident".
60. L'UNICEF doit poursuivre ses activités en tant que membre de l'Équipe de pays, tout en encourageant la maîtrise des programmes par le peuple et le Gouvernement libériens.



61. Les programmes de pays en transition de la phase des secours à celle des activités de développement peuvent nécessiter des ajustements quant aux définitions traditionnelles relatives aux programmes du PAM afin de mener les activités destinées à répondre aux besoins fondamentaux au-delà de la phase de secours d'urgence telle qu'elle est traditionnellement définie.
62. La suppression progressive des programmes de sécurité alimentaire, tels que les programmes d'alimentation scolaire, compromettrait gravement le processus de relèvement, dissuaderait les réfugiés de rentrer chez eux ou de rester dans les zones de rapatriement, ralentissant l'accroissement du taux de fréquentation scolaire à l'instar des progrès accomplis par le Gouvernement quant à ses priorités en matière de relèvement liées à l'éducation.
63. La levée de fonds dans le cadre de la procédure d'appel global devrait tenir compte de la situation particulière de pays comme le Libéria. Il faut reconnaître que les donateurs considèrent cette procédure comme un moyen essentiel de déterminer les besoins humanitaires. L'incapacité d'un pays à lancer son propre appel (par opposition à un appel régional) réduit donc considérablement ses chances d'attirer des fonds.
64. Étant donné l'ampleur et l'intensité de l'assistance technique nécessaire au Libéria et les avantages comparatifs avérés du FNUAP, le nombre de ses administrateurs et son financement devraient être augmentés considérablement et utilisés pour amorcer la mobilisation des ressources nécessaires à un règlement énergique, en partenariat avec d'autres parties prenantes, du problème des taux excessivement élevés de grossesse précoce et de mortalité maternelle et de l'incidence très élevée des fistules obstétricales, et pour permettre au Fonds de rester à l'avant-garde des efforts engagés par le pays afin de combler 23 ans de lacunes graves en procédant au recensement de la population et des logements (2008), fort nécessaire, tout en renforçant son rôle décisif dans la lutte contre la violence sexiste.
65. Le FNUAP doit continuer de tirer parti de la présence de ses équipes d'experts multisectorielles dans la région pour offrir une assistance technique au Gouvernement, tout en cherchant à renforcer les capacités nationales grâce à la coopération Sud-Sud.
66. Il devrait utiliser les fonds supplémentaires provenant du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires, de la procédure d'appel global et d'autres mécanismes appropriés à l'appui des mesures visant à réduire la mortalité maternelle et la violence sexiste au Libéria.

ANNEXE I

LISTE DES PARTICIPANTS À LA VISITE COMMUNE SUR LE TERRAIN EFFECTUÉE AU LIBÉRIA PAR LES CONSEILS D'ADMINISTRATION DU PNUD/FNUAP, DE L'UNICEF ET DU PAM (25 FÉVRIER-5 MARS 2007)		
Groupe régional/pays	Nom et titre	Représentant du Conseil d'administration
États d'Afrique		
Bénin	Mme A. Fernande Hounbedji, Deuxième conseillère, Mission permanente	PNUD
Mali	M. Issa Konfourou, Conseiller, Mission permanente	UNICEF
République-Unie de Tanzanie	S. E. M. Wilfred Joseph Ngirwa, Représentant permanent de la République-Unie de Tanzanie auprès de la FAO/PAM et du FIDA	PAM
Ouganda	M. Benedict L. Lukwiya, Ministre Conseiller, Mission permanente	FNUAP
États d'Asie et du Pacifique		
Bangladesh	M. Mahmudul Karim, Ministre, Mission permanente	PNUD
Bhoutan	M. Sangye Rinchen, Conseiller, Mission permanente	FNUAP
Myanmar	M. Aung Lynn, Conseiller, Mission permanente	UNICEF
Pakistan	M. Aamir Ashraf Khawaja, Conseiller	PAM
États d'Europe orientale		
Croatie	Mme Jasminka Dinic, Ministre Conseillère, Mission permanente	UNICEF
Fédération de Russie	M. Denis Piminov, Troisième Secrétaire, Mission permanente	PNUD
Ukraine	M. Ihor Ivanchenko, Ministère des affaires étrangères	FNUAP
États d'Amérique latine et des Caraïbes		
Bahamas	S. E. Mme Paulette A. Bethel, Ambassadrice et Représentante permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York	UNICEF
Guatemala	M. Jose Briz Gutierrez, Représentant permanent adjoint, Mission permanente	FNUAP
Jamaïque	Mme Diedre Mills, Conseillère, Mission permanente	PNUD
Pérou	M. Roberto Seminario, Ministre, ambassade du Pérou en Italie et représentant auprès de la FAO/FIDA/PAM	PAM
États d'Europe occidentale et autres États		
Canada	M. Nevin Orange, Administrateur de programme, Agence canadienne de développement international (ACDI)	PAM
Japon	M. Ken Ota, Administrateur, Division de la coopération relative aux questions mondiales, Bureau de coopération internationale, Ministère des affaires étrangères	FNUAP
Pays-Bas	Mme Loes van den Elzen, Administratrice chargée des politiques, Ministère des affaires étrangères	UNICEF
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Dan Silvey, Conseiller principal pour les questions relatives aux conflits et aux affaires humanitaires, Ministère du développement international	PNUD

Les personnes suivantes ont accompagné les membres de la mission:

- M. Ado Vaher, Secrétaire par intérim du Conseil d'administration de l'UNICEF, par intérim
- Mme Rekha Thapa, Secrétaire du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP
- M. Kwabena Osei-Danquah, Directeur, Service du Conseil d'administration et des relations extérieures, FNUAP
- Mme Claudia von Roehl, Secrétaire du Conseil d'administration du PAM
- Mme Kirsi Madi, Sous-secrétaire du Conseil d'administration de l'UNICEF
- Mme Françoise Coupet, Assistante administrative, Bureau du Secrétaire du Conseil d'administration de l'UNICEF



ANNEXE II**Aperçu du programme de la visite sur le terrain****Lundi 26 février**

Réunion d'information sur les questions de sécurité

Allocutions de bienvenue des chefs de secrétariat

Réunion des membres des conseils d'administration

Réunion d'information avec le Représentant spécial du Secrétaire général et les personnels de l'Équipe de pays et de la MINUL

Déjeuner avec les représentants des organismes, hauts fonctionnaires et représentants du personnel

Visite de courtoisie au Ministre des affaires étrangères

Réunion avec le Ministre de la planification et des affaires économiques, consacrée aux priorités nationales

Réception de bienvenue avec le personnel de l'ONU, de hauts fonctionnaires libériens et le corps diplomatique

Mardi 27 février

Séance d'information à l'intention des membres des conseils d'administration, organisée par leurs organismes respectifs

Rencontre avec la Présidente de la République du Libéria

Rencontre avec des représentants du secteur privé

Rencontre avec des représentants de la société civile

Réception avec les représentants de la société civile et du secteur privé

Mercredi 28 février**Visites dans les comtés: deux groupes ont été constitués****Groupe 1:**

Visite à Voinjama

Réunion de l'équipe d'appui aux comtés avec le Superintendant et l'administration locale

Visite de l'école élémentaire de Tenebu (PNUD/UNICEF/PAM)

Centre de transit

Séance d'information présentée par le bataillon pakistanais de la MINUL et le HCR

Visite de l'hôpital de Foya (Centre de Santé de Foya – ZPNU/UNICEF/OMS)

Séance d'information sur la campagne de vaccination contre la rougeole



Groupe 2:

Visite à Ganta

Réunion de l'équipe d'appui aux comtés avec le Superintendant

Présentation du projet relatif aux enfants victimes des factions belligérantes

Visite de deux sites du projet (maçonnerie, menuiserie, confection) (UNICEF)

Présentation et allocution de bienvenue du bataillon bangladais adressée au commandant de la MINUL

Projet VIH/sida de l'Union du fleuve Mano (FNUAP)

Centre de réadaptation (FAO/UNICEF/PAM)

Visite de l'hôpital de Ganta (PNUD/FNUAP/PAM)

Jeudi 1er mars**Visites dans les comtés: deux groupes ont été constitués****Groupe 1:**

Visite du Centre de Santé Star of the Sea Health (FNUAP/UNICEF/PAM)

Centre de formation professionnelle de Monrovia, formation professionnelle des ex-combattants (PNUD)

Réunion avec des membres de l'équipe d'appui aux comtés

Programme de lutte contre la fistule (FNUAP) Annexe du Service national des médicaments et pharmacies (PNUD)

Police: Groupe de protection des femmes et des enfants, rencontre avec l'inspecteur général (UNICEF)

Groupe 2:

Centre d'alimentation thérapeutique (UNICEF/PAM)

Visite de la clinique et du Centre de santé communautaire de Sass (UNICEF/FNUAP)

Visite à Tubmanburg

Réunion de l'équipe d'appui aux comtés avec le Superintendant et l'administration locale

Visite de l'hôpital de Bomi, y compris l'entrepôt régional de médicaments (PNUD/FNUAP)

Visite de l'école communautaire de Gbah et présentation du programme d'apprentissage accéléré (Conseil norvégien pour les réfugiés/UNICEF/PAM)

Vendredi 2 mars

Petit-déjeuner avec le Ministre de la parité entre les sexes

Réunion interne des conseils d'administration

Point de presse

Réunion interne des conseils d'administration

Réunion avec les ministres sectoriels et la Commission de la réforme de la gouvernance

Réception organisée par le Ministre de la planification et des affaires économiques



Samedi 3 mars

Petit-déjeuner avec le Ministre des finances

Rencontre avec les principaux acteurs du développement (Union européenne, États-Unis d'Amérique, Suède, Allemagne, Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, Union africaine, Banque africaine de développement, Chine, Banque mondiale et Fonds monétaire international)

Compte rendu critique avec les commissaires régionaux et des directeurs des entités membres du Comité exécutif

Dimanche 4 mars

Rédaction du rapport sur la mission de visite

LISTE DES SIGLES UTILISES DANS LE PRESENT DOCUMENT

CEDEAO	Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IST/	infection sexuellement transmise
MINUL	Missions des Nations Unies au Libéria
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	organisation non gouvernementale
PNUAD	Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la population
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
VIH/sida	virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise
VNU	Volontaires des Nations Unies
VPE	Vivres au profit de l'éducation